Groupe ASMT Toxicologie : actualités

Cancérogénicité des agents chimiques : traduction en français des monographies 1 à 117 du CIRC

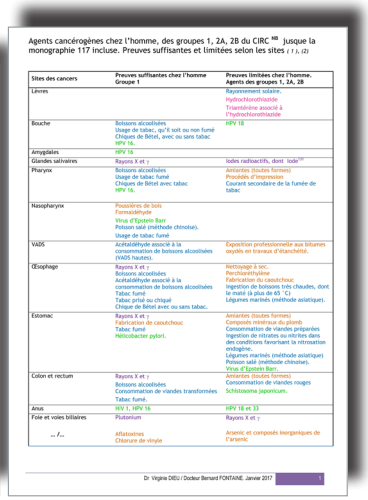

Agents cancérogènes chez l'homme, des groupes 1, 2A, 2B du CIRC [NB] Jusque la monographie 117 incluse. Preuves suffisantes et limitées selon les sites (1), (2)

Sites des cancers	Preuves suffisantes chez l'homme Groupe 1	Preuves limitées chez l'homme. Agents des groupes 1, 2A, 2B
Lèvres		Rayonnement solaire. Hydroxi(hydroxi)toluène Triamcinolone associé à l'hydrochlorothiazide
Bouche	Boissons alcoolisées Usage de tabac, qu'il soit ou non fumé Chiques de Bétel, avec ou sans tabac HPV 16.	HPV 18
Amygdales	HPV 16	
Glandes salivaires	Rayons X et γ	Iodes radioactifs, dont Iode[131]
Pharynx	Boissons alcoolisées Usage de tabac fumé Chiques de Bétel avec tabac HPV 16.	Amiantes (toutes formes) Procédés d'impression Courant secondaire de la fumée de tabac
Nasopharynx	Poussières de bois Formaldéhyde Virus d'Epstein Barr Poisson salé (méthode chinoise). Usage de tabac fumé	
VADS	Acétaldéhyde associé à la consommation de boissons alcoolisées (VADS hautes).	Exposition professionnelle aux bitumes oxydés en travaux d'étanchéité.
Œsophage	Rayons X et γ Boissons alcoolisées Acétaldéhyde associé à la consommation de boissons alcoolisées Tabac fumé Tabac prisé ou chiqué Chique de Bétel avec ou sans tabac.	Nettoyage à sec. Perchloréthylène Fabrication du caoutchouc Ingestion de boissons très chaudes, dont le maté (à plus de 65 °C) Légumes marinés (méthode asiatique).
Estomac	Rayons X et γ Fabrication de caoutchouc Tabac fumé Hélicobacter pylori.	Amiantes (toutes formes) Composés minéraux du plomb Consommation de viandes préparées Ingestion de nitrates ou nitrites dans des conditions favorisant la nitrosation endogène. Légumes marinés (méthode asiatique) Poisson salé (méthode chinoise). Virus d'Epstein Barr.
Colon et rectum	Rayons X et γ Boissons alcoolisées Consommation de viandes transformées Tabac fumé.	Amiantes (toutes formes) Consommation de viandes rouges Schistosoma japonicum.
Anus	HIV 1, HPV 16	HPV 18 et 33
Foie et voies biliaires	Plutonium Aflatoxines Chlorure de vinyle	Rayons X et γ Arsenic et composés inorganiques de l'arsenic

... / ...

Dr Virginie DIEU / Docteur Bernard FONTAINE. Janvier 2017 1

Les Drs Bernard Fontaine et Virginie Dieu, médecins du travail et toxicologues industriels, ont mis à jour la traduction, en français, des listes résultant du travail des groupes d'experts du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) des monographies 1 à 117.

Egalement membres du Groupe AMST (Action Scientifique en Milieu de Travail) Toxicologie du Cisme, les Drs Fontaine et Dieu ont gracieusement et en avant-première mis à disposition du Cisme et des préventeurs des Services ce document intitulé ***"Traduction de la liste des évaluations faites par le Centre International de Recherche sur le Cancer (groupes 1, 2A et 2B) sur les risques de cancérogénicité pour l'homme et commentaires sur l'utilisation des agents cités (20-1-2017 vol 1 à 117)".***

En libre accès sur le site Internet du Cisme, ce document présente les listes traduites en français des groupes 1 (cancérogènes), 2A (probablement cancérogènes), 2B (peut-être cancérogènes), accompagnées pour la plupart des agents, des circonstances d'exposition antérieures et/ou actuelles les plus fréquentes.

En outre, sont également mentionnés les numéros CAS, les synonymes les plus utilisés, les noms commerciaux pour les médicaments vendus (ou ayant été vendus) en France, les formules chimiques développées pour les arylamines (amines aromatiques), ainsi que les numéros des tableaux de maladies professionnelles (régimes général et agricole).

Par ailleurs, ils ont constitué un tableau des ***"Agents cancérogènes chez l'homme, des groupes 1, 2A, 2B du CIRC jusqu'à la monographie 117 incluse. Preuves suffisantes et limitées selon les sites",*** indiquant, par site de cancer, les substances, consommations, agents et techniques de fabrication / production cancérogènes et pour lesquels des preuves suffisantes ou limitées chez l'homme ont été mises en évidence dans les publications scientifiques de références.

Pour consulter ces documents : http://www.cisme.org/article/236/L-action-scientifique-en-toxicologie.aspx ■

Articles R. 4452-19, R. 4453-8 et R. 4453-10 du Code du travail

Une publication de l'INRS sur les rayonnements optiques et champs électromagnétiques

Le décret n° 2016-1908 du 27 décembre dernier "(*"Modernisation de la médecine du travail"*) apporte notamment des modifications dans le suivi individuel des salariés exposés aux rayonnements optiques artificiels (ROA) et aux champs électromagnétiques (CEM).

En outre, concernant ces derniers, le décret n° 2016-1074 du 3 août 2016 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux champs électromagnétiques est entré en vigueur au 1er janvier 2017.

Au sujet de ces deux types de nuisances physiques, le numéro hors-série de la revue Hygiène & sécurité du travail sur les ***"Rayonnements optiques & électromagnétiques au travail"***, publié par l'INRS en décembre dernier, fait le point des connaissances en matière de prévention des risques professionnels liés à ces nuisances physiques dans les entreprises. Les rayonnements optiques artificiels sont présents dans de nombreux secteurs d'activité (verrerie, métallurgie, sidérurgie,…), mais se retrouvent aujourd'hui partout à travers l'émergence des LED (light-emitting diode). Les sources de champs électromagnétiques, quant à elles, sont également importantes et de plus en plus répandues en milieu professionnel.

Pour les uns comme pour les autres, leurs effets sur la santé sont connus.

Cette publication est un compte rendu, rassemblant quelque trente-quatre articles, du colloque organisé par l'INRS sur ce sujet, les 20, 21 et 22 octobre 2015 à Paris. Elle s'intéresse aussi bien aux rayonnements optiques qu'aux champs électromagnétiques, et s'articule autour de trois grandes thématiques : les effets sur la santé et la réglementation, l'évaluation et la prévention, ainsi que l'étude de cas concrets.

Ce hors-série d'Hygiène & Sécurité du Travail constitue une référence au service de l'ensemble des préventeurs des SSTI qui sont amenés à prévenir les risques liés aux rayonnements optiques et électromagnétiques en entreprise.

Pour en savoir plus : http://www.inrs.fr/publications/hst.html ■